



## DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE À OTTAWA : L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC RÉITÈRE SON SOUTIEN AU MAINTIEN DU REGISTRE DES ARMES À FEU

**MONTREAL, LE 27 MAI 2010.** De passage à Ottawa au sein d'une délégation québécoise menée par le ministre de la Sécurité publique M. Jacques Dupuis, l'Ordre des psychologues du Québec rappelle au gouvernement les conséquences graves et irréversibles que peuvent entraîner l'accès à une arme à feu par un individu aux prises avec une détresse psychologique. Le maintien intégral du registre des armes à feu contribue ainsi à prévenir les suicides et les homicides.

En réaction au projet de loi C-391 qui propose de retirer l'enregistrement des armes de chasse du registre des armes à feu, la présidente de l'Ordre, Mme Rose-Marie Charest, accompagne la délégation québécoise pour mobiliser le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) aux dimensions psychologiques de l'accessibilité aux armes à feu. « Un suicide ou un homicide par arme à feu est souvent un geste impulsif. Le rôle de notre société est d'encadrer l'accès aux armes à feu pour retarder le passage à l'acte et ainsi, mieux le prévenir. Plus la période est longue entre la pulsion et la prise de l'arme, plus le risque de commettre l'irréparable diminue », soutient Mme Charest.

Maintenir le registre des armes à feu tel qu'il est légiféré actuellement lance aussi un signal clair aux personnes susceptibles de se procurer une arme à feu : « l'enregistrement officiel enlève l'objet du domaine privé (secret) pour l'intégrer dans la sphère publique. Le détenteur de l'arme sait donc qu'il y a des « témoins », qu'il fait partie du registre. Savoir que les autorités nous surveillent, ça peut contribuer à retenir le geste », poursuit Mme Charest, qui qualifie d'essentiel le maintien du registre des armes à feu actuel.

L'Ordre des psychologues considère que les personnes vulnérables et les victimes potentielles ne doivent pas compter que sur elles-mêmes ou sur leurs proches pour être protégées du pire. Restreindre l'accessibilité aux armes à feu, incluant les armes de chasse, est aussi synonyme de protéger les futurs agresseurs contre eux-mêmes, puisque la grande majorité regrette leur geste après coup.

« Les homicides par fusils ou carabines ont fait 34 victimes en 2008, ce qui est déjà trop, mais qui représentent environ 60% de moins qu'en 1991. Nous ne pouvons reculer en arrière et accepter de retrouver les chiffres de 1991... parce que derrière eux, il y a des drames épouvantables », conclut la présidente de l'Ordre.

-30-

**Pour renseignements :**

Diane Côté, directrice des communications  
514 738-1881 ou 1 800 363-2644, poste 235  
Après 16h30 : 514 910-0287  
dcote@ordrepsy.qc.ca

Krystelle Larouche, agente de communication  
514 738-1881 ou 1 800 363-2644, poste 225  
klarouche@ordrepsy.qc.ca